

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 1^{ER} JUIN 2017

N° 2017-06-03

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze mai deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 17
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 19 Exprimées par pouvoirs : 9 Total (mini 19) : 28
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Eliane BARREILLE à Henriette MARTINEZ, Roger DIDIER à Gérard TENOUX, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Sébastien BERNARD,

Délégués excusés

Mounir AARAB, Pierre COMBES, Myriam HUGUES

Invité présent

Laurent HARO

Invitée excusée

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 15 heures.
Monsieur Valery LIOTAUD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan concerté de valorisation des patrimoines culturels du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Propositions 2017 – 2^e tranche

La Présidente expose :

Le Bureau du 15 juin 2016 a retenu le principe de la mise en place d'un « plan concerté de valorisation » sur le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour les années 2016-2020. Ce plan concerté de valorisation permet de bénéficier d'un soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour des opérations liées à la connaissance, à la présentation et à la valorisation de patrimoines culturels.

Ce plan propose d'accompagner des actions concernant des patrimoines culturels situés dans un des cinq « espaces patrimoniaux et paysagers » du Département des Hautes-Alpes (gorges de la Méouge, haute vallée de l'Oule, Rosanais, vallée du Buëch, bassin de Lachau) ou sur les 6 sites remarquables retenus au plan de Parc (site archéologique de La Bâtie-Montsaléon, abbaye de Clausonne au Saix, vieille ville d'Orpierre, vieille ville de Serres, vieux village d'Arzeliers à Laragne-Montéglin, village et église de Saint-Cyrice à Etoile-Saint-Cyrice). Pour ces sites ou en dehors de ceux-ci, il sera possible d'accompagner des opérations ponctuelles liées aux patrimoines perchés médiévaux. Cela doit notamment permettre, dans un second temps, de valoriser un réseau de sites comparables et complémentaires sur cette thématique.

Lors du bureau du 16 février 2017, plusieurs opérations ont été retenues pour bénéficier d'un financement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis, les financements de certaines opérations ont été revus et il apparaît que plusieurs seront financées au titre des prochaines années ou dans le cadre d'autres dispositifs.

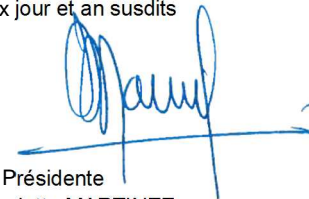
Pour cette seconde tranche d'opération, il est donc proposé de retenir le dossier suivant :

Site et commune	Maître d'ouvrage	Période concernée	Protection	Travaux et études projetés	Montant de l'opération (TTC ou HT)	Montant de la subvention sollicitée au titre du Plan concerté de valorisation
Commune de Laragne-Montéglin, site d'Arzeliers	Commune de Laragne-Montéglin	XIIe et XVIIIe-XIXe s.	Non protégé	Suivi de chantiers de jeunes par un architecte du patrimoine (intervention sur la chapelle castrale et sur une maison d'habitation en ruine)	2 300 € (HT)	920 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de présenter les opérations listées ci-dessus au titre du plan concerté de valorisation des patrimoines culturels
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ